

## SECURE 120 ÉMIS PAR SGA N.V.

■ **Émetteur** : Société Générale Acceptance (SGA) N.V.

■ **Garant** : Société Générale (Moody's Aa2 (négative), S&P A+ (stable))

■ **Distributeur** : Delta Lloyd Bank S.A.

**Profil d'investisseur** «Defensive Long Term» ou plus risqué excepté «Conservative Medium Term»

**Durée** 8 ans

**Sous-jacent** Indice Dow Jones Euro Stoxx 50® (Price)

**Droit d'entrée** 3%

**Performance potentielle** Chaque mois, la performance observée est retenue à hauteur de max. +4%

**Plus-value MINIMUM** A l'échéance, vous avez droit à une plus-value de MINIMUM 20%<sup>1</sup>, soit un TRA brut de 1,9%<sup>2</sup>

**Mécanisme de sécurisation** La Performance mémorisée la plus élevée est sécurisée

**Protection intégrale du capital initial** A l'échéance, vous avez droit à minimum 120% de votre capital initial (hors droit d'entrée)

## Risques Principaux et Avantages

### Risques Principaux

L'investisseur sera exposé au risque de crédit de Société Générale, agissant en tant que Garant du Titre. En cas de défaut du garant, l'investisseur risque de perdre l'intégralité de son investissement initial.

Seuls les investisseurs conservant le support jusqu'à l'échéance sont assurés de récupérer l'intégralité du capital initialement investi. L'investisseur doit être conscient que le prix du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieur au montant du capital garanti.

L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par le sous-jacent.

Si la performance mensuelle de l'indice est négative, cette performance sera prise en considération à son niveau alors constaté dans le calcul de la Performance mémorisée.

<sup>1</sup> Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 15% (sauf modifications légales). Hors droit d'entrée de 3%.

<sup>2</sup> Pour un prix d'achat de 103%.

## Fiche technique

<b>Nom</b>	SECURE 120 émis par SGA N.V.
<b>Émetteur</b>	Société Générale Acceptance (SGA) N.V., Antilles Néerlandaises
<b>Garant</b>	Société Générale (Moody's Aa2 (négative), S&P A+ (stable)), France
<b>Distributeur</b>	Delta Lloyd Bank S.A.
<b>Code ISIN</b>	XS0441740148
<b>Devise</b>	EUR
<b>Coupure</b>	100 EUR
<b>Prix d'émission</b>	103%
<b>Période de commercialisation</b>	Du 01/10/2009 au 30/11/2009 (sauf clôture anticipée)
<b>Date d'émission</b>	07/12/2009
<b>Date d'échéance</b>	14/12/2017
<b>Garantie de capital</b>	Oui, droit au remboursement de la part de Société Générale Acceptance N.V., garanti par Société Générale. A l'échéance, protection du capital initial (hors droit d'entrée).

**Fiscalité** Fiscalité belge: 15% de précompte mobilier sur la plus-value à l'échéance (sauf modifications légales).

**Commissions de distribution** Société Générale paiera à Delta Lloyd Bank S.A. une rémunération annuelle dont on peut valablement estimer que le montant maximum sera égal à 1,49% du montant effectivement placé.

**Profil d'investisseur** «Defensive Long Term» ou plus risqué excepté «Conservative Medium Term»

**Taxes sur les opérations de bourse** Aucune sur le marché primaire et 0,07% sur le marché secondaire (max. 500 EUR)

**Sous-jacent** Indice Dow Jones Euro Stoxx 50® (Price)

**Service financier** Delta Lloyd Bank S.A.

**Listing** Luxembourg

**Marché secondaire** Dans des conditions normales de marché, la Société Générale fournira un prix indicatif quotidien durant toute la vie du produit avec une fourchette Achat/Vente de maximum 1% par Coupure. Pour une transaction Achat/Vente dans le marché secondaire, un montant minimum d'une coupure est requis.

### Prospectus

Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Les «Notes» SECURE 120 émis par SGA N.V. (Série 22801/09.12) décrites dans le présent document font l'objet de «Final Terms» (Conditions Définitives datées du 30 Septembre 2009 (les «Final Terms»)) dans le cadre du Debt Issuance Programme Prospectus daté du 28 avril 2009 et approuvé par la CSSF comme étant conforme à la directive 2003/71/EC (tel que complété par les suppléments du 5 mai 2009, du 15 mai 2009, du 4 juin 2009, du 17 juillet 2009 et du 11 août 2009, ensemble le «Prospectus»). Les investisseurs sont invités à lire l'intégralité des Final Terms et du Prospectus et notamment à se reporter à la rubrique «Risk Factors» du Prospectus et à la Part B point 8 des Final Terms. Le Prospectus (tel que complété par les suppléments du 5 mai 2009, du 15 mai 2009, 4 juin 2009, 17 juillet 2009 et du 11 août 2009), son résumé en français et les Final Terms sont disponibles gratuitement auprès des agences Delta Lloyd Bank ou sur le site [www.deltalloydbank.be](http://www.deltalloydbank.be).

### Avis important

Avant tout investissement dans l'instrument financier, vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, Société Générale ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans le produit. Pour certains produits bénéficiant d'une protection ou d'une garantie du capital, une telle protection ou garantie du capital est uniquement assurée à la Date d'Echéance. Le prix du produit peut donc, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieur à cette protection ou garantie du capital. De plus, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que cette protection ou garantie du capital suppose que l'émetteur du produit (l'«Émetteur»), son garant (le «Garant») et/ou leurs filiales concluent des opérations de couverture qui peuvent impacter la liquidité du produit et dont le coût peut avoir un effet sur le prix de marché du produit. Ainsi le prix de marché et la liquidité du produit peuvent être différents du prix et de la liquidité du (ou de leurs) sous-jacent(s). L'Émetteur, le Garant et/ou leurs filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur l'investissement. D'ici à l'échéance, le prix du produit peut connaître une volatilité importante en raison de l'évolution des paramètres de marché et plus particulièrement de l'évolution du cours du sous-jacent et des taux d'intérêts. Le produit bénéficie d'une garantie de la part de Société Générale. A ce titre, le paiement à la date d'exigibilité de toutes sommes dues au titre du produit par Société Générale Acceptance (SGA) N.V. est garanti par Société Générale selon les termes prévus dans l'acte de garantie en date du 28 avril 2009. Dans ce cas, l'investisseur supporte in fine un risque de crédit sur Société Générale. Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient donc de vous assurer que vous êtes autorisé à investir dans ce produit. La documentation relative au produit prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le ou les sous-jacents du produit ou, le cas échéant, la fin anticipée du produit. Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le «Securities Act»). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux Etats-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la «Regulation S»), les titres sont/seront offerts exclusivement en dehors des Etats-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions «offshore» («Offshore transactions») avec des «Non US Persons» (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des «Non US Persons» dans le cadre d'«Offshore transactions» conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres. Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un quelconque d'un Etat des Etats-Unis. Les éléments du présent document sont fournis sur la base des données de marché constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Le Dow Jones Euro STOXX 50® [ou tout autre indice applicable] ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de Stoxx Limited, Zurich, Suisse et/ou de la société Dow Jones & Company, société américaine régie selon les lois de l'Etat du Delaware et sise à New York, Etats-Unis (Les «Concédants»), et sont utilisés dans le cadre de licences. Les Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs [ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique] basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.

Delta Lloyd Bank n'a qu'une seule volonté, vous apporter aujourd'hui mais aussi et surtout à l'avenir les meilleurs conseils financiers. Votre conseiller Delta Lloyd Bank construit et gère votre patrimoine à vos côtés en vous faisant bénéficier de solutions de placements, crédits et d'assurances simples et concrètes et vous permet ainsi d'atteindre vos objectifs financiers en toute sérénité.

**Delta Lloyd Bank**  
Avenue de l'Astronomie 23 • 1210 Bruxelles  
Tél. 02 229 76 00 • Fax 02 229 76 99

Ma banque

**delta lloyd**  
à mes côtés **BANK**

[www.deltalloydbank.be](http://www.deltalloydbank.be)

SECURE 120 ÉMIS PAR SGA N.V.

**Un investissement lié à l'évolution de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50® qui vous donne droit à une plus-value de MINIMUM 20%\* après 8 ans!**

10.2009 - NSL STUDIO - Éditeur responsable : Jef Vandenberghe, Delta Lloyd Bank S.A., Avenue de l'Astronomie 23, 1210 Bruxelles - CBEA 02573 A

Le SECURE 120 émis par SGA NV est un investissement structuré émis par Société Générale Acceptance (SGA) N.V., garanti par Société Générale [Moody's Aa2 (négative) et Standard & Poor's A+ (stable)] et distribué en Belgique par Delta Lloyd Bank S.A. A ce titre l'investisseur sera exposé au risque de crédit de l'émetteur et du garant (voir en p.4).

Cet instrument financier d'une durée de 8 ans est lié à l'évolution de l'indice de référence de la zone Euro (retenue dans une limite de +4% max. par mois): l'Indice Dow Jones Euro Stoxx 50® (Price). Au terme des 8 ans, vous avez droit à 100% de votre capital initial (hors droit d'entrée) + une plus-value de MINIMUM 20%\*, soit un Taux de Rendement Annuel brut de min. +1,9% (intégrant un droit d'entrée de 3%). Pendant la durée de vie de cet investissement, le cours de celui-ci peut être inférieur au montant du capital garanti à l'échéance.

\* Taux brut soumis au précompte mobilier de 15% (sauf modifications légales). Hors droit d'entrée de 3%.

Offre valable jusqu'au 30.11.2009, sauf clôture anticipée.

Ma banque

**delta lloyd**  
à mes côtés **BANK**

## SECURE 120 ÉMIS PAR SGA N.V.

- Émetteur : Société Générale Acceptance (SGA) N.V.
- Garant : Société Générale (Moody's Aa2 (négative), S&P A+ (stable))
- Distributeur : Delta Lloyd Bank S.A.

- EMTN (Euro Medium Term Note)
- Durée: 8 ans
- Protection intégrale du capital à l'échéance
- Plus-value de MINIMUM 20%<sup>1</sup> à l'échéance
- Sous-jacent: indice Dow Jones Euro Stoxx 50® (Price); performance retenue dans la limite de max. +4% par mois
- Droit d'entrée: 3%

### Une performance liée à celle des 50 plus grandes valeurs boursières européennes

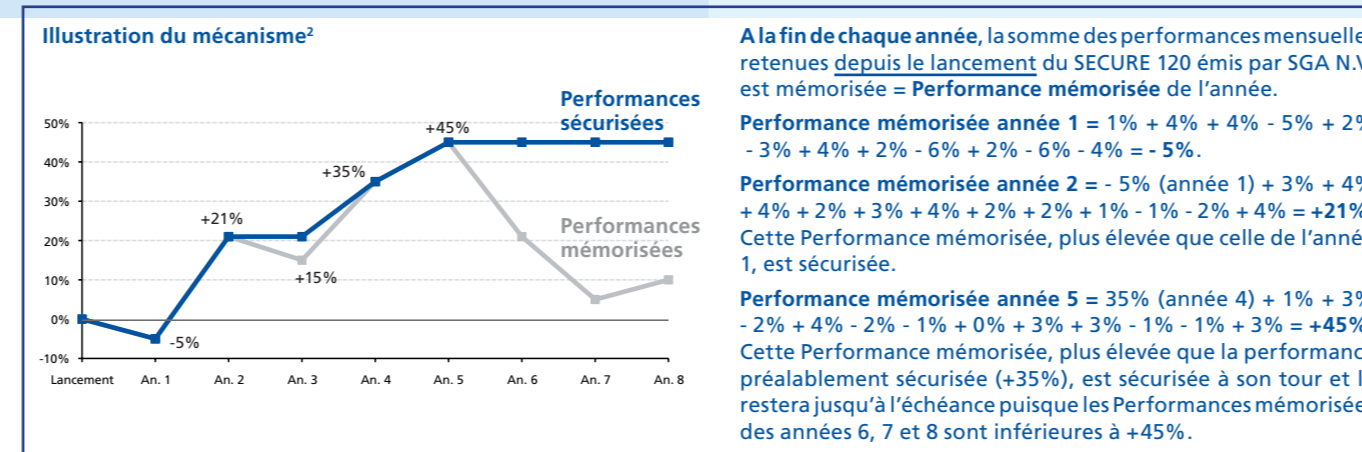
Pendant la durée de vie du SECURE 120 émis par SGA N.V. (8 ans), on observe à la fin de chaque mois la performance mensuelle de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50. Si celle-ci est positive, elle est retenue au maximum à +4% (soit max. +48% par an), sinon la performance négative est retenue à hauteur de sa performance réelle.

A la fin de chaque année, la somme des performances mensuelles retenues depuis le lancement du SECURE 120 émis par SGA N.V. est mémorisée (= Performance mémorisée).

### Un mécanisme de sécurisation

La Performance mémorisée la plus élevée parmi les Performances mémorisées calculées année après année est sécurisée pendant la durée de vie du SECURE 120 émis par SGA N.V.

Ce mécanisme vous offre ainsi une protection en cas de marchés des actions en cloche (voir illustration ci-dessous).



### A l'échéance, une protection intégrale du capital initial (hors droit d'entrée) et une plus-value de MINIMUM 20%<sup>1</sup>

Au terme des 8 ans, vous avez droit au MAXIMUM entre<sup>1</sup>:

100% du capital initial (hors droit d'entrée) + 20% <sup>1</sup>
ET
100% du capital initial (hors droit d'entrée) + 100% de la Performance mémorisée la plus élevée

A l'échéance, vous avez le droit de récupérer 100% du capital initialement investi (hors droit d'entrée) et de bénéficier d'une plus-value de MINIMUM 20%<sup>1</sup>, soit un Taux de Rendement Annuel brut de min. +1,9% (intégrant un droit d'entrée de 3%), quelle que soit l'évolution des marchés des actions.

<sup>1</sup> Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 15% (sauf modifications légales). Hors droit d'entrée de 3%.

<sup>2</sup> Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale. Données hors fiscalité applicable.

## Illustration du mécanisme

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de l'investissement. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de la Société Générale.

### Scénario 1 : marchés haussiers

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
Performance annuelle	20,0%	15,0%	20,0%	-10,0%	13,0%	12,0%	10,0%	10,0%
Performance mémorisée	20,0%	35,0%	55,0%	45,0%	58,0%	70,0%	80,0%	90,0%
Performance sécurisée	20,0%	35,0%	55,0%	55,0%	58,0%	70,0%	80,0%	90,0%
Remboursement à l'échéance <sup>1</sup>								190,0%
Taux de Rendement Annuel <sup>2</sup>								8,0%

La performance annuelle est égale à la somme des performances mensuelles (retenues à hauteur de max. +4%) sur l'année considérée.

La Performance mémorisée est égale à la somme des performances mensuelles retenues depuis le lancement. Dans cette illustration, la Performance mémorisée la plus élevée (+90%) est atteinte à l'échéance. L'investisseur a droit à 100% de son capital initial (hors droit d'entrée) + 100% de la plus élevée des 8 Performances mémorisées<sup>1</sup>, soit 100% + 90%<sup>1</sup>, équivalent à un Taux de Rendement Annuel brut de 8%<sup>2</sup>.

### Scénario 2 : marchés en cloche

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
Performance annuelle	10,0%	5,0%	-10,0%	20,0%	20,0%	-5,0%	-5,0%	-10,0%
Performance mémorisée	10,0%	15,0%	5,0%	25,0%	45,0%	40,0%	35,0%	25,0%
Performance sécurisée	10,0%	15,0%	15,0%	25,0%	45,0%	45,0%	45,0%	45,0%
Remboursement à l'échéance <sup>1</sup>								145,0%
Taux de Rendement Annuel <sup>2</sup>								4,4%

La performance annuelle est égale à la somme des performances mensuelles (retenues à hauteur de max. +4%) sur l'année considérée.

La Performance mémorisée est égale à la somme des performances mensuelles retenues depuis le lancement. Dans cette illustration, la Performance mémorisée la plus élevée (+45%) est atteinte à la fin de l'année 5. Elle est sécurisée jusqu'à l'échéance si bien qu'à l'échéance, l'investisseur a droit à 100% de son capital initial (hors droit d'entrée) + 100% de cette Performance mémorisée la plus élevée, soit 100% + 45%<sup>1</sup>, équivalent à un Taux de Rendement Annuel brut de 4,4%<sup>2</sup>.

### Scénario 3 : marchés baissiers

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
Performance annuelle	-1,0%	-3,0%	-21,0%	15,0%	-10,0%	-10,0%	15,0%	-30,0%
Performance mémorisée	-1,0%	-4,0%	-25,0%	-10,0%	-20,0%	-30,0%	-15,0%	-45,0%
Performance sécurisée	-1,0%	-1,0%	-1,0%	-1,0%	-1,0%	-1,0%	-1,0%	-1,0%
Remboursement à l'échéance <sup>1</sup>								120,0%
Taux de Rendement Annuel <sup>2</sup>								1,9%

La performance annuelle est égale à la somme des performances mensuelles (retenues à hauteur de max. +4%) sur l'année considérée.

La Performance mémorisée est égale à la somme des performances mensuelles retenues depuis le lancement. Dans cette illustration, la Performance mémorisée la plus élevée est égale à -1%, si bien qu'à l'échéance, l'investisseur a droit à 100% de son capital initial (hors droit d'entrée) + 20%<sup>1</sup> (plus-value MINIMUM) équivalent à un Taux de Rendement Annuel brut de 1,9%<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 15% (sauf modifications légales).

<sup>2</sup> Pour un prix d'achat de 103%.